

## Emplacement réservé rue des Artisans - Acquisition d'une parcelle à M. et Mme BERNARD Emmanuel

**M. l'Adjoint LOYAT :** La rue des Artisans est ouverte à la circulation publique, elle a été aménagée et est entretenue par la Ville de Besançon.

Par ailleurs, la rue des Artisans étant trop étroite, un alignement était inscrit au POS, en vue de son élargissement à 8 m. Dans le cadre du PLU, cet alignement a été maintenu sous la forme d'un emplacement réservé pour élargissement de voirie (n° 708).

La commune doit donc se porter acquéreur du foncier situé dans l'emprise de cet emplacement réservé dès qu'une opportunité se présente.

M. et Mme BERNARD Emmanuel ont souhaité réaménager l'entrée de leur propriété sise 6 rue des Artisans. Une transaction s'imposait donc dans le cadre de ce projet.

En conséquence, M. et Mme BERNARD cèdent à la Ville de Besançon la parcelle HW n°422p d'une contenance de 59 m<sup>2</sup>.

Le coût total de cette acquisition sera de 2 125 € soit :

- une surface de 25 m<sup>2</sup> faisant déjà partie de la rue des Artisans cédée gratuitement,
- une surface de 34 m<sup>2</sup> concernée par l'élargissement cédée au prix de 62,50 €/m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense globale de 2 125 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.*